

VINCOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé ! Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social: Jan Olieslagerstaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Tel: +32 9 244 77 11 Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde

Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

gent@vincotte.be Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be antwerpen@vincotte.be Tel: +32 3 221 86 11 Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be

Rapport n°:

F154163

Rési code :

RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 - AR 8/09/2019) - DIR. GÉN. DE L'ENERGIE

IVAL I OILL	. INSTALLATIONS LEEK	THI WOLU A BITTO		-	THE RESERVE THE PROPERTY OF TH
Responsable e	exécution des travaux :		Installation:	Pro	priétaire / Exploitant / Gestionnaire :
Nom, Prénom	: 	Nom, Prénom :			
Aimi Go	andient	Adresse :	~ Conleville	¥.4,7.1°	
N° carte d'iden	Adresse: CP + Commune: 66 40 MANY - SVA				
		Tél. :			
	amen : Livre 1 – AR 8/09)/2019 (MB 28/10/20	19) («RGIE») O		
	conformité avant mise e				ation O Avant le 1/10/1981
Contrôle de	conformité avant mise e	n usage – modifica	tion/extension importante (6.4	4.) O Unité de trava	ail O Entre 1/10/1981 & 1/06/2020
O Visite de cor				O Installation de	e chantier 🔾 À partir du 1/06/2020
O Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.)					nunes d'un ensemble résidentiel
O Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)					
	ntrôle libre ancienne ins		O Installation de production décentralisée		
Dérogations Partie 8 : O Appliquées Pas appliquées				O Autre installation :	
Données générales de l'installation électrique : O Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n°					
FAN non communiqué O Compt. kWh non plac					
Données distributeur	Compt. kWh n°: 16153356. Index jour: 1221.3. nuit: 149.4 O Compt. kWh exclusif nuit:				
Nom distrib. :					
	Protection branchement (A): 20 025 032 040 050 063 080 0100 n°:				
Données installation	Conçue pour U _N : O mo	no 230 V O 3x230	V Q 3N400 V O		Type prise de terre : O
	Courant nominal maximum (A): O20 O25 O32 Q40 O50 O63 O80 O100 O				
	Câble d'alimentation tab	leau principal . L	X / mm² - Type ·	FXVA	Schéma MLT: ØTT O
	Câble d'alimentation tableau principal :				
Description	Dispositif diff. gen. : 🖽 🚣	2 A / .).(J.) m	^		
installation	20 = 16A + S II 20A				
O Voir					
annexe(s)			/	I 20A	
The state of the s	sts - contrôle visuel - sc				10 mg
Contacts d	ir. O-Contacts indir.	Montage O Maté	eriel mobile O Matériel fixe		Schémas O Contrôle bol de défaut
A Résistance	de dispersion de la prise	de terre : 1.02. Ω	Q Isolement général :/ lo		uité (équipot., PE) STest dispositif diff.
Le dispositif d	lifférentiel général : O éta	it scellé 🚇 a été sc	ellé O n'a pas été scellé O ne	peut pas être sce	llé Schémas et plans signés Oùi Non
Infractions -	Remarques (pour la sig	nification des code	s éventuels : voir au verso)		
Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)					
Infractions		of a contract of the second of			
constatées		######################################			
Nouvelle installation		National restriction of the section			
Néant				<u> </u>	
S. House					
Infractions					
constatées					
Installation					
existante					
Néant					
Remarques					
Remarques				·····	
O Néant					
_ //					u contrôle doit être effectué avant le
Conclusion	1.			Un nouvea	a controle dolt ette effectue avant te
	on électrique est confo		riptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).		
O L'installation	on électrique n'est pas c	onforme aux preso	riptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).	O pa	ar le même organisme agréé (*).
Pour le Directeur Général : Signature					
Nom: P.O.ST.Al					
Annexe(s): @ Plan(s) de position : \$					
VII. 110000000000000000000000000000000000	er en	- III	t an descior doit rensaigner toute mod	ification de l'installation	. VINCOTTE 4546
 Le Service Publi 	ic Fédéral Economie doit être a	visé immédiatement de to	out accident survenu aux personnes et	dû, directement ou ind	irectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation. Les informations requellites sur place ne pous parmettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.					
KOSS 1007 - 1007				role En cas de doute	portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous

Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie

préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

- 1103 La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 250.000 Ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.).
- 1104 La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être minimum de 500.000 Ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.)

- 1021 Les connexions à la borne principale de terre de l'installation doivent être réalisées côté amont pour les conducteurs de protection et/ou les liaisons équipotentielles et côté aval
- 1202 1201 Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions (L1: 4.2.3; 5.4.2; 5.4.3; L3: Absence de boucle de terre à fond de fouille. Demander une dérogation au SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, Administration de l'Energie, bd du Roi Albert II 16 - 1000 Bruxelles - tel : 02 206 41 11 (L1: 4.2.3.2; 5.4.2.1.).
- 1203 La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30
- 1206 1205 Miso à la terre réalisée au moyen des canalisations d'eau et/ou de gaz. Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions (B1: 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.; B3: 4.2.3.; 4.2.5.2.; l'interrupteur différentiel installé (installation non domestique) (B1: 4.2.4.4.; B3: 4.2.4.3.). Adapter la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre à la sensibilité de
- 1208 vert/jaune (L1: 5.1.6.2.; L3: 5.1.6.2.). être d'une section minimum 16 mm² âme cuivre (L1: 5.4.2.2.; L3: 5.4.2.2.) et isolé Le conducteur de terre (liaison entre la prise de terre et la borne principale de terre) doit
- 1209 Les connexions des conducteurs de protection et d'équipotentialité sont à souder ou à assujettir par vis de pression (L1: 5.4.3.4.; 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.4.; 5.4.3.5.).
- 1210 Prévoir un dispositif de coupure (barrette de sectionnement), afin de permettre Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre (L1: 2.5.; 5.4.3.5.; L3: 2.5.;
- 1211 aisément accessible (L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.; L3: 5.1.5.).

C. LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

- 1302 1301 Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (L1: 4.2.3.2.) 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.). les liaisons equipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ
- 1303 Réaliser les liaisons équipotentielles principales par des conducteurs isolés vert/jaune de section minimum 6 mm² (L1: 5.1.6.2; 5.4.4.1; L3: 5.1.6.2; 5.4.4.1.). chauffage) (L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.) Completer
- 1304 douche(s) (L1: 7.1.4.4.). Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains.
- 1305 Compléter la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s) (L1: 7.1.4.4.)
- 1306 vert/jaune de section minimum de 4 mm² (ou 2,5 mm² sous tube) (L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.2.; Réaliser la(les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) par conducteur(s) isolé(s)
- 1307 Adapter la section des liaisons équipotentielles principales (L1: 5.4.4.1.; L3 5.4.4.1.).
- 1309 Prévoir un conducteur vert/jaune pour les liaisons équipotentielles : code de couleur non Assurer la continuité de la liaison équipotentielle (L1: 5.4.4.; L3: 5.4.4.)
- 1310 Adapter la section de la liaison équipotentielle supplémentaire locale (L1: 5.4.4.2.; L3: respecté (L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.; L3: 5.1.6.2.; 5.4.4.).

D. DIFFERENTIEEL

- 1401 Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation (L1: 4.2.4.3.)
- 1402 Prévoir un interrupteur différentiet général d'une intensité nominale (In) de 40A minimum et de sensibilité de 300 mA maximum (L1: 4.2.4.3.; 5.3.5.1.).
- 1406 1405 Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour la (les) salle(s) L'intensité nominale de l'interrupteur différentiel doit être adaptée au dispositif de protection contre les surintensités (L1: 4.4.1.1.; 5.3.5.3.; L3: 4.4.1.1.; 5.3.5.3.).
- 1407 Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour lessiveuse lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés (L1: 4.2.4.3.).
- 1409 de classe I (ex.: XFVB; VFVB; EXAVB; EVAVB) (L1: 4.2.3.1.; 4.2.4.3.; L3: 4.2.3.1.). afin d'assurer la protection contre les contacts indirects lors d'utilisation de canalisations Placer l'interrupteur différentiel général à l'origine de l'installation (sortie compteur kWh)

- 1501 Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.
- 1502 Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation (L1: 9.1.2.)

1505 1504 Renseigner sur les schémas unifilaires et de position les coordonnées de l'électricien. du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation (L1: 9.1.2.) Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité (L1: 9.1.2.).

F. TABLEAU ELECTRIQUE

doit être affichée de manière apparente en 5 endroil

1061

- 1062 judicieusement choisi.
- Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau. de
- 1414 Prévoir un (des) interrupteur(s) différentiel(s) de 30 mA supplémentaire(s) (la valeur la résistance de terre Ra >30 ohms), le différentiel existant alimentant deux ou plusieurs circuits comportant ensemble plus de 16 socies de prises (L1: 4.2.4.3.).
- Prévoir au moins deux circuits d'éclairage (L1: 5.3.5.2.).
- 1506 1601 1602 L'accessibilité du tableau est à améliorer (L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.). Placer le tableau à environ 1,50 m au-dessus du sol (L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.).
- 1603 Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant
- 1605 1604 (Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec Prévoir un tableau équipé d'une paroi arrière (L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.) (L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.)
- 1606 Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; des pièces nues sous tension (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.;
- 1607 Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.;
- 1608 1610 Prévoir un interrupteur sectionneur général multipolaire (L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.).
- 1611 La concordance des repérages et des schémas n'est pas réalisée (L1: 3.1.3.; 9.1.1.; Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.).
- 1612 Installer le matériel (disjoncteurs, contacteurs,...) suivant les instructions du fabricant (L1: 1.4.; 2.8.1.; 3.2.2.4.; 5.3.6.1. 5.3.6.2.; L3: 1.4.; 2.8.1.2.; 3.2.2.4.; 5.3.6.1.). L3: 3.1.3.; 9.1.1.).
- 1702 Sur les circuits polyphasés, éliminer le fusible ou disjoncteur unipolaire placé sur neutre ou prévoir un automate de protection omnipolaire pour les circuits concernés (L'1: ē
- 1703 Les circuits doivent être conçus et réalisés de façon qu'ils ne puissent pas être alimentés involontairement par un autre circuit. Déplacer le(s) départ(s) branché(s) sur plusieurs circuits (L1: 3.2.4.1.; L3: 3.2.5.1.).
- 1704 Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage (L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.).
- 1706 Remplacer le(s) fusible(s) shunté(s) (L1: 9.5.; L3: 9.5.)
- 1707 Remplacer le(s) disjoncteur(s) shunté(s) (L1: 9.5.; L3: 9.5.).
- 1709 1708 Adapter l'intensité nominale (In) du dispositif de protection, trop élevée p canalisation et/ou le récepteur installé en aval (L1: 4.4.1.1.; 4.4.1.5.; 4.4.3.2.; L3: pour la
- Protéger les conducteurs de section 1 mm² par des fusibles d'un courant nominal (In) de 6 A ou des automates de 10 A maximum (L1: 8.2.1.).
- 1805 Eliminer ou remplacer les canalisations électriques dont la section des conducteurs est inférieure à 1 mm² ou prévoir une protection adéquate pour l'application concernée <u>-1</u>:
- 1806 Réaliser le(s) circuit(s) prise(s) en canalisation de section 2,5 mm²; la section minimale courant (par ex. circuit exclusif d'éclairage) (L1: 5.2.1.2.; L3: 5.2.1.1.). de 1,5 mm² n'étant autorisée que pour les circuits ne comportant pas de prises de 1915
- 1808 1807 Prévoir un circuit exclusivement dédié pour chacun des appareils suivant: lave-linge a minimale de 2,5 mm² (L1: 5.2.1.2.; L3: 5.2.1.1.). Réaliser le(s) circuit(s) mixte(s) éclairage et prise(s) en canalisations de section
- La section des canalisations électriques est choisie en fonction de la puissance de ces Les appareils d'un chauffage électrique à poste fixe sont alimentés par un ou plusieurs électríque / chaque appareil (mobile) à poste fixe Pnom >= 2600 W. lave-vaisselle / sèche-linge / cuisinière électrique / taque de cuisson électrique / four

G. CONDUCTEUR DE PROTECTION

appareils ou machines électriques (L1: 5.2.1.2.).

- 1214 Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation (L1: 4.2.4.3. 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.
- Prévoir un (des) conducteur(s) de protection (PE) vert/jaune d'une section minimale de 4 mm² non protégé(s) ou 2,5 mm2 sous tube (L1: 5.4.3.2.; L3: 5.4.3.2.).

1215

1216

- Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.) [7
- Prise(s): le contact de terre est à relier à la terre de l'installation (L1: 5.3.5.2.)

principale (classe I) au leseau ue terre par un comuceren e 2.4.3; 5.4.3.6.).

- Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage
- 1083 Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités
- 1802 Lorsque le conducteur bleu est distribué, il y a lieu de le réserver exclusivement au 1801 Remplacer le conducteur isolé vert/jaune utilisé comme conducteur actif (L1: 5.1.6.2.;
- 1810 1809 Protéger mécaniquement le(s) câble(s) non armé(s) aux endroits exposés Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées (L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.; L3: dégradations, coups, chocs (traversée des murs, platonds, etc.) (L1: 5.2.1.5.; 5.2.9.5) neutre s'il existe dans le circuit concerné (L1: 5.1.6.2.; L3: 5.1.6.2.). KUE
- 1811 Protéger mécaniquement le(s) cáble(s) XVB, VVB et/ou C/VGVB aux endroits exposés jusqu'à une hauteur minimale de 10 cm au-dessus du niveau du sol (L1: 5.2.1.5.; L3: L3: 5.2.1.1.; 5.2.10.4.; 7.1.6.9.)
- 1813 Respecter les parcours privilégiés pour les câbles du type XVB, VVB noyés sans conduit dans les murs (L1: 5.2.9.10.; L3: 5.2.10.4.).
- 1815 Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB (L1: 5.2.9.3. L3: 5.2.10.4.).
- 1818 de toute autre canalisation non électrique (L1: 5.2.8.; L3: 5.2.9.2.) Déplacer les canalisations électriques (en montage apparent) à une distance suffisante
- 1819 L'utilisation de dispositifs fiche(s)/ prise(s) n'est autorisée que pour la (les) connexion(s) de canalisation(s) souple(s) (L1: 5.2.6.2.; L3 5.2.6.2.).

I. APPAREILLAGE

- 1822 1091 Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation. Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer (L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.). aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires
- 1902 Lorsque la coupure d'un circuit est réalisée par un interrupteur unipolaire, c'est la phase et non le neutre qui doit être coupée par cet interrupteur (L1: 5.3.5.4.; L3: 5.3.5.4.).
- 1903 que 16 A doit couper les conducteurs actifs (L1: 5.3.5.4.; L3: 5.3.5.4.). Tout interrupteur commandant une prise de courant avec un courant nominal plus grand
- 1904 Les interrupteurs et socles de prises à encastrer dans les parois, doivent être logés
- 1906 Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et dans des boîtes appropriées (L1: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.; L3: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.). sécurité enfants (L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; L3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.).
- 1908 1907 Choisir et installer le matériel en fonction des influences externes (L1: 5.1.4.; L3: 5.1.4.) Les prises de courant fixées sur les parois doivent être placées à une hauteur humides, 15 cm dans les locaux secs) (L1: 5.3.5.2.; L3: 5.3.5.2.). suffisante par rapport au sol (axe des alvéoles à 25 cm de hauteur dans les locaux
- 1909 Prévoir du matériel dont le degré de protection est au moins IP4X (IPXX-D) (L1: 5.1.4.; 4.2.2.3.; 4.2.2.2.; L3: 5.1.4.; 4.2.2.2.)
- 1911 Adapter le degré de protection (IP) du matériel électrique placé dans la/les salle(s) de bains au volume dans lequel il est installé (L1: 5.1.4.; 7.1.3.).
- 1914 Les appareils ne comportant qu'une isolation principale et pour lesquels aucune installations domestiques et assimilés (classe 0 : L1: 2.4.3.; 4.2.4.3.; L3: 2.4.3.). disposition n'est prise pour la mise à la terre, ne sont pas admis pour utilisation dans les
- Les appareils de chauffage électrique à poste fixe ne sont pas installés (L1: 6.4.6.4.).
- 1916 sont incomplètes) sur l'appareil ou la machine, afin de prendre connaissance des garanties de sécurité (L1: 1.4.2.1.; 1.4.2.2.; 5.1.3.1.; L3: 1.4.2.1.; 1.4.2.2.; 5.1.3.1.) Nous communiquer les caractéristiques essentielles, ces données ne figurent pas
- 1917 J. PROTECTION INCENDIE Le(s) transformateur(s) n'est (ne sont) pas du type "transformateur l'installation au secondaire est à réaliser suivant les règles qui sont applicables pour les installations basse tension (L1: 2.6.3.; 4.2.3.3.; L3: 2.6.3.; 4.2.3.3.) de sécurité",
- 1712 Prévoir une protection de surcharge au secondaire du transformateur (L1: 4.4.1.1.; 4.4.4.1.; L3: 4.4.1.1.; 4.4.5.1.).
- 1921 La dissipation de la chaleur produite en service normal par le transformateur est gênée de déplacer le transformateur ou d'améliorer l'aération du lieu (L1: 5.1.1.2.; 5.3.6.2.; L3: du fait de la température ambiante excessive due à une aération insuffisante ; il y a lieu
- Déplacer l'appareil placé à proximité de matériaux inflammables ; risques d'incendie (L1: 4.3.3.5.; L3: 4.3.3.5.).
- 1925 Fixer les appareils sans fond sur plaques (interrupteurs, prises, appareils d'éclairage,...) (L1: 4.3.3.5.; 5.3.4.2.; 5.3.5.2.; L3: de montage ou rosaces appropriées